Allons en Vent SCRL

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215 Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



PROCURATION POUR LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DIMANCHE 14 JUIN 2020

Article 22 des statuts de la coopérative : "Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un fondé de pouvoir, pourvu que celui-ci soit lui-même associé. Tout associé ne peut détenir qu'une seule procuration."

Je soussigné			(« le mandant »)	
Date de naissance					
Adresse					
Empêché d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2020 désigne pour me représenter à la dite réunion					
		(« le mandataire »)	qui accepte.	
Le mandant donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes délibérations voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrai valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.					
Fait à		le			
Signatures :					

Le mandataire Le mandataire